

**NÉGOCIATION
ANNUELLE
OBLIGATOIRE
06/01/2022**

DÉSENCHANTEMENT...

ASPECT FINANCIER : Amélioration du pouvoir d'achat

NAO Nationale (applicable à toutes les Caisses d'Épargne)

- **0,8% Augmentation Générale – Prime PEPA 600 €**

NAO CEN :

Pour tous les salariés :

- Prime de transport : 200 €

Pour quelques salariés :

- Enveloppe de 0,8% de la Masse Salariale pour les Augmentations Individuelles (AI)
- Enveloppe de 0,4% de la Masse Salariale dans le cadre des travaux sur l'évolution dans l'emploi.

Avec une inflation de 2,8% sur l'année 2021, le compte n'y est pas.

Nous demandons à la direction d'améliorer l'Augmentation Générale et d'octroyer 200 € supplémentaires de prime PEPA (soit à peine 400 K€ quand le Résultat Net de la CEN frise les 100 M€).

La direction refuse de porter la prime PEPA à 800 €, argumentant sur :

- ✓ La remise en état du parc des GAB,
- ✓ L'achat d'ordinateurs portables,
- ✓ Les travaux de rénovation agences et des sites administratifs,
- ✓ Un montant de l'intéressement de 7,1 M€,
- ✓ Le versement de la Part Variable 2022 au titre de 2021.

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Nous faisons remarquer que la Part Variable cette année sera moins importante que l'an passé.

- 35 % des agences ont une PV comprise entre 0 et 5 % dont 5,5 % des agences qui ont moins de 1%.
- 35 % des agences ont une PV comprise entre 6 et 9 %
- 30 % seulement des agences ont une PV supérieure à 10 %.

Nous n'avons cessé de justifier et démontrer le bon sens de nos demandes au regard de la situation sanitaire, des efforts réalisés par chacune et chacun d'entre vous et des excellents résultats de la CEN. Une NAO, qui se veut être une négociation n'est au final qu'une parodie, les dirigeants ont leur feuille de route, ils ne dérogent sur rien et vont même jusqu'à mettre des conditions pour l'octroi de quelques miettes !

La direction quant à elle, n'a aucune hésitation à augmenter sa rémunération déjà à 6 chiffres et à percevoir des Parts Variables allant de 50 à 80%. Il est ainsi plus facile de supporter la baisse du pouvoir d'achat !

Section Syndicat Unifié-Unsa Caisse d'Épargne Normandie - 151 rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume - syndicatunifie-uns@cen.caisse-epargne.fr - www.syndicat-unifie.net - Catherine BLANCHE, Gérald ERROT, Dominique LAINE, Philippe LEROY, - Délégués Syndicaux. Isabelle ROGER-CAHOUS - Représentante Syndicale. Patricia COTTARD - Secrétaire Nationale.

Négociation
Annuelle
Obligatoire

... et CHANTAGE

La direction revient sur le projet accord temps de travail (RTT).

3 mesures soumises à la condition exclusive de la signature de cet accord par les Organisations Syndicales. **Ce que la direction appelle de la négociation, nous l'appelons du chantage.**

- Acquisition automatique et à durée indéterminée des 2 jours de fractionnement pour les salariés concernés du réseau commercial et des fonctions supports travaillant du mardi au samedi. **Rappelons que les 2 jours de fractionnement sont des jours de congés payés supplémentaires visant à compenser le salarié pour ne pas avoir pris tout son congé principal pendant la période légale. Tous les salariés peuvent donc obtenir de façon légale ces 2 jours de fractionnement.** (Cette mesure concerne les salariés entrés en CEN après le 1^{er} octobre 2009, l'acquisition des 2 jours de fractionnement est déjà automatique pour les salariés entrés en CEN avant le 01/10/2009). **Est-ce donc vraiment un cadeau de la direction ?**
- Fermeture des agences les matinées des 24 et 31 décembre 2022.
- Congés rémunérés en cas de naissances multiples : 5 jours au lieu de 3 jours.

Dans sa proposition d'accord RTT, la direction supprime les Avantages Individuels Acquis (AIA) des salariés qui opteraient pour le choix de 5 jours de RTT (voir explication dans la note du 21/12/2021), ce qui revient à faire travailler des salariés 2,8 jours gratuitement et sans aucune récupération.

La direction demande donc à des organisations syndicales de valider la suppression d'un AIA : INADMISSIBLE !

Sur sa lancée, M. VÉPIERRE nous explique que la NAO de la Branche Caisse d'Épargne est relativement exceptionnelle.

0,8 % d'augmentation générale et 600 € de prime PEPA. (versement en février)

Comme la direction est reconnaissante des efforts fournis par l'ensemble des salariés, et oui, grâce à l'implication de tous, le résultat net de la CEN approche cette année les 100 millions d'€, M. VÉPIERRE propose :

- Le versement pour 2022 d'une prime de transport défiscalisée d'un montant de 200 €. Prime versée à tous les salariés hormis ceux qui bénéficient d'une participation à l'achat des titres de transports en commun.
- L'intégration de la prime pour l'acquisition d'un vélo électrique (accord sur la transition énergétique) dans le « forfait mobilités durables », dans la limite de **500 € par an défiscalisés** (montant plafonné à 500 € depuis le 01/01/2021). Jusqu'alors cette prime était soumise à cotisations. **Pour cette mesure encore, la direction ne fait qu'appliquer le légal ! Mais avec un an de retard...**

Cette NAO n'est pas à la hauteur des attentes des salariés. Après les propos méprisants de B. GORÉ envers le réseau lors de la convention des managers, c'est au tour de M. VÉPIERRE d'afficher son mépris.

Incompréhensible ! Ce qui est possible dans de nombreuses Caisses d'Épargne et d'autres réseaux, comme le télétravail pour tous, une Augmentation Générale supérieure à 0,8 %, le versement d'une prime PEPA de 1000€ ou plus ... n'est pas réalisable en Normandie.